



Bourron-Marlotte

actualités



Exposition : Bourron-Marlotte, un village pendant la grande guerre

C'est le 26 octobre que fut inaugurée l'exposition en présence de nombreux élus et invités. En partenariat avec les Amis de Bourron-Marlotte, la commune a pu compter sur le prêt, par des collectionneurs et des particuliers, de nombreux objets et documents.

► lire la suite p. 7



La vie municipale

► p. 2

Les événements marquants

► p. 7

Actualités des associations

► p. 11

L'agenda

► p. 12

► édito

Chers Bourronnais-Marlottins,

La période estivale est bien loin avec ses événements festifs rappelés dans cette édition par un retour en images et c'est déjà le moment de faire un premier bilan de l'avancement des principaux projets 2018 suivis par la municipalité, qu'ils soient publics ou privés.

Avec votre journal municipal, vous trouverez également la synthèse des réponses à l'enquête de satisfaction, souhaitée par vos élus aux deux tiers de la mandature pour initier une démarche de démocratie participative auprès des habitants de la commune.

Je remercie les 240 foyers qui ont retourné le questionnaire en mairie, pour leurs commentaires et suggestions. L'appréciation statistique en réponse aux 45 questions est largement positive et motivante pour votre équipe municipale. De même, vos avis sur la quinzaine de projets en réflexion nous sont très utiles pour mesurer leur intérêt par rapport à vos attentes.

Nous retenons six points de non satisfaction qui orienteront nos choix d'investissement et actions prioritaires en 2019 : l'état de la voirie, la propreté des rues, la circulation en voiture et en vélo, le stationnement, la réception mobile et internet.

A noter le satisfécit unanime pour l'accueil en mairie par nos agents très engagés au service du public.

La fin de l'année est proche et je vous souhaite, avec le Conseil municipal, de belles fêtes en attendant de vous retrouver à la cérémonie traditionnelle des vœux le lundi 14 janvier 2019 au gymnase André Poirier.

Bien cordialement

Jean-Pierre Joubert,
Maire

Conseil Municipal

Décisions principales en conseil du 12 septembre 2018

- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui définit la dotation annuelle de l'intercommunalité
- Proposition de l'étude du transfert du gymnase André Poirier à la Communauté d'Agglomération
- Nomination d'un intervenant musique pour l'école élémentaire
- Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué de Protection des Données (DPD)
- Rétrocession voirie et réseau du lotissement Monier
- Communiqué du maire en réponse à la lettre d'une association distribuée aux habitants concernant la vente des murs du restaurant Le Broc. ■

Pour rappel, les séances du conseil municipal sont publiques et les comptes rendus intégraux sont consultables sur le site internet : [http://bourronmarlotte.fr/rubrique « Vie municipale »](http://bourronmarlotte.fr/rubrique%20«%20Vie%20municipale%20») ou à la mairie.

3 BACHELIERS À L'HONNEUR

Alicia Blain, Bertille Michel et Axel Perrolaz ont tous les trois eu leur baccalauréat avec mention « Très Bien », toutes nos félicitations à eux !

Conseil municipal **enfants**



Le 12 octobre, les élèves de l'école élémentaire Jules Renard ont élu le Conseil Enfants : CE2 BARATTA Marceau, CE2 ZAMBLERA Laura, CM1 PACTON Arthur, CM1 SUSAGNA Ethan, CM1 CAMUSET Nina, CM1 GUYOT Lily, CM2 DE BETTIGNIES Balthazar, CM2 THIRAPOUNHO Paul, CM2 COLAS Elliott, CM2 HERBUVEAUX Pauline, CM2 RIVARD Azure, CM2 BROCKER Margaux
Le 10 novembre, les élus ont officiellement installé ce nouveau conseil.

Cérémonie pour les nouveaux arrivants



Le samedi 20 octobre, le maire et les élus accueillent, dans la salle du conseil, les familles arrivées cette année sur notre commune. Les adjoints et conseillers se sont présentés puis les nouveaux arrivants ont expliqué pourquoi ils ont choisi notre commune pour s'y installer.

L'ÉTÉ EN IMAGES



Cérémonie du 14 juillet en présence de Béatrice Rucheton, conseillère départementale. Après le traditionnel défilé en musique avec le Réveil Band, les familles présentes étaient invitées à la caserne des pompiers pour un verre de l'amitié.



Cet été, **le centre de loisirs** et ses animatrices, Maud, Vanessa et Fatoumata, ont proposé des activités très variées aux enfants de la commune.



Le Pays de Fontainebleau a accueilli le dispositif **Boost tes Vacances** afin de mettre en place un projet d'animations gratuites destinées aux enfants et aux jeunes. Des activités sportives, culturelles et éducatives étaient proposées sur notre village **le 27 juillet**.



Foulée bouronnaise, samedi 1^{er} septembre Cette course organisée par le toujours jeune Jean-Pierre Evrard, secondé par de nombreux bénévoles de l'athlétisme, compte pour le challenge de Seine-et-Marne et est qualificative pour le championnat de France. Dans un cadre arboré avec une météo très favorable, la participation n'a pas battu des records mais a tenu toutes ses promesses ! On signalera les seconde et troisième places au 1,6 km des jeunes bouronnais-marlottins Pablo Rosillo et Lucas Chabot.

Réalisations et projets 2018

Qu'ils soient publics ou privés, la municipalité suit avec grande attention les projets majeurs pour la commune



Inauguration du skate parc.



La résidence « Le relais de Poste » .



Le souterrain pour les piétons à la gare de Bourron-Marlotte.



Courts de tennis.

Le **skate parc**, complété de nouveaux éléments, est ouvert pour les jeunes depuis juillet.

Les travaux de **l'aire de jeux des petits**, entre le skate et l'école maternelle, commencent en novembre pour une ouverture prévue à Noël.

Le **souterrain pour les piétons** à notre gare pour la sécurité des voyageurs, est achevé depuis début septembre et une extension du parking fait l'objet de discussions avec la SNCF.

La résidence « **Le relais de Poste** » rue de Gaulle réalisée par la SEM du Pays de Fontainebleau est dans sa phase finale pour accueillir ses premiers propriétaires

Le projet intercommunal de couverture d'un des **3 courts de tennis** et la rénovation complète des deux autres ont pris du retard en raison d'un sous-traitant mais le club de tennis sera totalement opérationnel pour la saison 2019-2020. ■



► ALLÔ DÉCHETS GRATUITS



A compter du 1er janvier 2019, chaque foyer de la commune

pourra bénéficier une fois par an à titre gratuit de l'enlèvement d'encombrants par le SMICTOM dans la limite de 3 mètres cubes. Cet accord négocié avec le syndicat en charge du ramassage de nos déchets est principalement à l'intention des personnes âgées ou sans voiture qui ne peuvent transporter des objets lourds ou volumineux à notre déchèterie. Pour bénéficier de ce nouveau service (limité aux personnes physiques hors entreprises), il faut :

- demander en mairie un bon d'enlèvement gratuit sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'un avis d'imposition local (taxe foncière ou d'habitation)
- appeler le service Allô déchets au 01 64 23 35 54 et une date de collecte sera proposée dans un délai de 2 semaines
- lors du retrait, présenter la carte de déchèterie à l'équipe de collecte qui l'utilisera pour se rendre en déchèterie sur le compte de l'habitant et sera restituée ensuite.

► VOITURE

Les voitures « ventouses » sur les parking ou la voirie, immobilisées plus de 2 semaines, doivent être signalées en mairie car il peut s'agir de voitures volées.

► CIVISME



Ce n'est pas une invitation à un pique-nique mais un échantillon de déchets trouvés dans les caniveaux de nos rues seulement 3 jours après le passage de la société de balayage. Ce service externe a été renforcé suite au retour du questionnaire mentionnant un taux d'insatisfaction de 39% pour la propreté des rues (coût TTC : 1755 €/mois).

Par nos gestes au quotidien, c'est à chacun de se débarrasser de ses petits déchets dans les corbeilles de rue ou de les garder pour sa poubelle.

Les agents communaux auront ainsi plus de temps pour d'autres tâches utiles à la collectivité.

► ELECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes se dérouleront le 26 mai 2019, afin d'élire les 79 députés européens représentant la France au Parlement européen. Pour pouvoir voter, il faut s'inscrire sur les listes électorales de la commune avant le 31 décembre 2018.

► PREMIER RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

Pour assurer une publicité plus qualitative et plus respectueuse de notre cadre de vie, la Communauté d'Agglomération s'engage dans une démarche d'envergure : l'élaboration de son premier Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). Son objectif ? Adapter la réglementation nationale concernant les publicités, les enseignes et les pré-enseignes aux spécificités des 26 communes du Pays de Fontainebleau.

Pour en savoir plus, consultez <https://www.pays-fontainebleau.fr/urbanisme/le-reglement-local-de-publicite-intercommunal/>

rendez-vous pour une réunion publique le mardi 11 décembre à 20h30, salle 4 - Cinéma Le Paradis à Fontainebleau.

► ENQUÊTE POUR UNE CRÈCHE

Un questionnaire de l'association « Au Paradis des Tout-Petits »



est distribué pour évaluer et préciser les besoins de garde des jeunes enfants sur notre commune, avant l'entrée en maternelle. Les familles concernées et intéressées peuvent retourner le formulaire par courriel à l'association ou le déposer en mairie.



Règlement pour les clôtures

Tous les projets de modification ou de création d'une clôture sur la commune de Bourron-Marlotte doivent faire l'objet d'une autorisation administrative préalable après l'instruction du dossier par notre service urbanisme et les Bâtiments de France.

Il convient ainsi de déposer vos demandes en mairie par voie postale ou par dépôt direct (uniquement sur rendez-vous).

Nos deux règlements d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme et Site Patrimonial Remarquable) précisent la composition des clôtures à créer, à savoir :

- Un mur de maçonnerie recouvert d'un enduit plein ou d'un enduit à pierre vue dans le cas où il serait constitué de pierres locales. Ce mur sera couronné de dalles de grès ou d'un chaperon. Le chaperon sera réalisé en tuiles plates petit moule et tuiles faitières sans recouvrement. Les faitières seront scellées au mortier de teinte beige-gris et les éventuelles crêtes devront être discrètes.

- Un muret de maçonnerie recouvert d'un enduit plein ou d'un enduit à pierre vue, surmonté ou non d'une grille métallique ou d'éléments de bois à claire voie et de pilastre.

- Un grillage simple sur potelets métalliques fins et sans soubassement ou sur poteaux de bois, s'il s'accompagne d'une haie d'essences caduques ou marcescentes.

- Une palissade ajourée simple composée de lames de bois verticales à extrémités arrondies ou pointues.

La hauteur et l'aspect de ces clôtures devront s'harmoniser avec celles des clôtures environnantes.

Les clôtures constituées d'éléments de plastique (notamment les brises-vues), de plaques de béton ou de parpaings non enduits sont interdites. ■



Portails, portes et portillons

Robustes portes charretières de nos anciennes fermes – portails en fer forgé des années 1900 - monumentale porte à claire voie sous abri à la charpente ouvragée - fières ferrures néogothiques des propriétés de la Belle Epoque - modestes portillons de jardin – rustiques portes de granges... A Bourron-Marlotte, la gamme des portes et portails anciens de belle facture est particulièrement riche et diversifiée.

Un patrimoine précieux qui contribue à la qualité architecturale de notre village de caractère. Patrimoine désormais protégé par des réglementations d'urbanisme – Plan Local d'Urbanisme, Site Patrimonial Remarquable (anciennement Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) – visant à éviter sa disparition ou des aménagements inappropriés ainsi que des disharmonies avec le bâti ancien environnant lors de constructions nouvelles.

Outre ces règlements, quelques recommandations de bon sens : implantez discrètement – pas sur le vantail même – votre grande boîte à lettres normalisée ; discrétion également des systèmes de commande d'ouverture, des panneaux d'interdiction de stationner, des alarmes ...

Serge Bielikoff

Du Caractère pour Bourron-Marlotte

Ce que disent le PLU et le SPR

- les clôtures identifiées aux documents graphiques, les portes charretières, portes piétonnes, portails, portillons, auvents et pilastres inclus dans ces clôtures, seront conservés et restaurés

- Les menuiseries anciennes en bois seront remises en état ou remplacées par des menuiseries de même type

- Les anciennes portes charretières seront pleines du seuil au linteau ... Elles seront réalisées de préférence en lames de bois larges, assemblées verticalement. La partie supérieure des portails et portillons devra être rectiligne quand ils sont en bois et rectiligne ou convexe quand ils sont en métal (les chapeaux de gendarme peuvent être refusés)

- Portes et portails seront réalisés en bois ou en ferronnerie. Matériaux et formes devront être en harmonie avec le reste de la clôture

- Tout élément de bois ou de ferronnerie sera peint. Sur un support bois sont interdites les peintures brillantes ainsi que les vernis et produits d'imprégnation ton bois. Les coloris des peintures seront choisis dans les gammes des blancs-cassés, noirs-cassés, gris, gris colorés, verts, bleus, marrons foncés, ou rouge sang de bœuf. Couleurs criardes et blanc pur sont interdits.

- Sont également interdits les parements de fausse pierre et les pilastres préfabriqués. ■



15 et 16 septembre Journées européennes du patrimoine



Le programme était conséquent cette année, les lieux et les visites habituelles étant augmentées d'une exposition à la Mairie sur l'homme et la forêt de Fontainebleau, d'une autre à l'Atelier Delort présentant les œuvres des artistes d'aujourd'hui et enfin d'un concert du Patrimoine à l'église. Au total, un très bon cru, sous le soleil avec entre 150 à 200 visiteurs dans les différents espaces ouverts sans oublier les 30 à 40 participants aux visites du village toujours bien appréciées. ■

Forum des associations



Une grande vingtaine d'associations a participé cette année au Forum le 2 septembre organisé à leur intention. Une bonne fréquentation, des rencontres, des inscriptions. C'était le moment pour préparer les temps de loisir de l'année, pour les adultes et pour les enfants !

Le salon du livre

La prochaine et 7ème édition du Salon du Livre organisée par la Bibliothèque Municipale se tiendra le dimanche 25 novembre 2018 à l'espace JEAN RENOIR en journée continue de 9h30 à 18 h. La littérature générale sera ainsi présente avec ses romans, albums jeunesse, polars et BD. Les auteurs seront présents toute la journée pour la dédicace de leur ouvrage, et à leurs côtés, la librairie-galerie l'Empreinte. Les bénévoles de la bibliothèque s'attachent à ce que ce salon du livre privilégie le contact direct écrivains-visiteurs. Une suite logique de l'Exposition récente « Un village pendant la Grande Guerre », présentant les réalités de la guerre dans un village, sera intégrée au Salon du Livre. ■

ENTRÉE LIBRE



Exposition

Bourron-Marlotte, un village pendant la grande guerre

C'est le 26 octobre que fut inaugurée l'exposition en présence de nombreux élus et invités.



En partenariat avec les Amis de Bourron-Marlotte, la commune a pu compter sur le prêt, par des collectionneurs et des particuliers, de nombreux objets et documents. Complétée par un hommage à l'As de l'aviation Paul Rodde le 11 novembre et une série de conférences le 17 novembre, ce projet de commémoration a obtenu le label « Centenaire 1914-1918 » et le soutien financier de la Commission nationale du Centenaire.



Un grand merci aux sponsors : l'Etat, le département de Seine-et-Marne, Balouzat Opticiens, le Crédit Agricole Brie-Picardie, le Café de la Paix, les Editions du Sabot Rouge sans oublier notre partenaire la librairie l'Empreinte. ■



Heureuse retraite à notre Trésorier

Jean Brégère-Maillet, qui habite notre commune avec son épouse Marie-Christine depuis 2010, a été responsable de la Trésorerie de Nemours avant sa mutation à Fontainebleau en 2014.

Le Trésorier de Fontainebleau tient la comptabilité de 26 communes, dont Bourron-Marlotte, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau et du Centre Hospitalier du Sud Seine et Marne (Fontainebleau, Nemours et Montereau).

A l'occasion de son départ en retraite le 1^{er} juillet dernier dans le salon d'honneur de la mairie de Fontainebleau, en présence du Sous-Préfet, de la direction financière départementale et de nombreux élus, Jean Brégère-Maillet s'est vu remettre la médaille de la ville de Bourron-Marlotte par le maire, Jean-Pierre Joubert, en marque d'appréciation des excellentes relations entretenues avec l'équipe municipale et le personnel administratif. ■



Centenaires



Odette ROUHIER

Odette Rouhier a eu 100 ans, elle est née le 1er octobre 1918.

Elle est la fille du docteur Rouhier, très connu des habitants du village, notamment durant la guerre de 1939-1945 car il venait en aide à de jeunes mamans dont les maris étaient partis à la guerre. Odette Rouhier a travaillé avec ses parents dans une grande librairie boulevard Saint-Germain à Paris où la famille résidait lorsqu'elle n'était pas à Bourron-Marlotte, puis à la retraite, elle s'est définitivement installée dans notre village.

Le maire Jean-Pierre Joubert, l'adjointe au maire Chantal Payan, la déléguée aux personnes âgées Josette Créach, son neveu, sa nièce et Mr et Mme Cailloux lui ont rendu visite à son domicile le 1er octobre



Yvon LEBLANC

Yvon Leblanc est né à Moncton en 1918, dans le Nouveau Brunswick au Canada, sur les bords de l'Atlantique, à quelques 1000 km à l'est de Montréal.

Après un engagement dans l'aviation durant la guerre, en Angleterre, il revient suivre des études d'architecture et deviendra ainsi en 1951 le premier architecte diplômé acadien. De 1972 à 1983, il est l'architecte principal de la reconstruction du port et de la ville de Louisbourg en Nouvelle Ecosse, datant du 18^{ème} siècle. Ce projet a été l'œuvre de sa vie : il y a porté toute sa compétence et son attachement : il en parle encore avec beaucoup d'émotion et de précision en feuilletant les nombreux plans établis par lui.

Venu en France comme témoin de mariage d'un ami, il y rencontre Denise Penot, qu'il épouse en 1965 à Bourron-Marlotte.

Il prend sa retraite en 1983 et vient s'installer à Bourron-Marlotte, dans la maison de Gustave Lanson dont a hérité sa femme.

Yvon Leblanc a organisé un voyage en Acadie il y a plusieurs années pour ses amis de Bourron-Marlotte : plusieurs en gardent un souvenir ému, accompagnés par un guide passionné d'histoire et d'art.

Cet heureux centenaire a déclaré, à cette occasion : « si j'ai vécu jusqu'à 100 ans, c'est sûrement parce qu'il fait bon vivre à Bourron-Marlotte » ! ■



Une boulangerie-pâtisserie tant souhaitée !

Les habitants du village, côté Bourron, vont enfin retrouver le plaisir d'aller acheter leur pain « à deux pas » de chez eux. Dans la continuité de la boulangerie qui a ouvert côté Marlotte il y a 18 mois, le propriétaire ouvre face au Café de la Paix une toute nouvelle boulangerie-pâtisserie. Le matériel technique flambant neuf a été implanté en partie en « back-office » et en partie à la vue du client. Ainsi les professionnels seront dans l'action sous vos yeux, et des baguettes toutes chaudes sortiront du four régulièrement toute la journée.

Côté pâtisserie, un nouveau chef-pâtissier oeuvrera dans son labo pour satisfaire les plus gourmands.

Et comme la complémentarité est de mise entre les deux boulangeries, les jours de fermeture et les vacances seront différents, ainsi tous les jours de l'année, l'une des deux sera ouverte. Un avantage certain ! ■

30 rue du Général de Gaulle
7h - 13h / 15h30 - 19h30
Fermé le lundi

Distinction, ou la passion de l'Art Floral



Après avoir exercé dans la décoration florale à Paris il y a quelques années, c'est un retour à ses premières amours que fait Christophe, en implantant son activité de designer floral dans le village. Chaque jour, il a plaisir à créer et à personnaliser avec les fleurs de saison, les envies de chacun.

Distinction « fleurit » ainsi tout type d'événement, petit ou grand, une fête, ou répond tout simplement à une envie de beau bouquet !

Les bouquets sont réalisés le jour même et livrés aussitôt. ■

Distinction
Une nouvelle entreprise locale
Rue Marceau - 06 24 64 15 70

Les délices de la terre !



Cient depuis 10 ans de la boutique de produits Bio du village, ancien ingénieur de l'INRA, voisin tout proche, artisan, ayant l'esprit d'entreprise et un sens du relationnel développé, voilà quelques points qui ont fait réfléchir Benoit Langlade lorsque Eliane a parlé de prendre sa retraite !

Et il a sauté le pas, laissant pour un temps son métier d'ébéniste «de talent».

Il parle avec enthousiasme et conviction de ce commerce de proximité, indépendant des grandes enseignes et non franchisé, dans lequel il s'attache à proposer aussi des produits locaux : chocolats *Cœur de Choc* de Montigny, bières des brasseries *Pachamama* de la Genevraye et *77Craft* de Villiers s/Grez, pommes de terre de la ferme de Chatenoy, et bien sûr les légumes tout frais cueillis dans le village, chez Aurélien (Ferme de Marlotte), le permaculteur voisin.

Pains variés, produits frais et charcuterie, surgelés, épicerie et vins, produits d'hygiène et de santé, cosmétiques et bien-être complètent son offre.

Une équipe professionnelle et sympathique, très généreuse en conseils, vous y accueille. ■

« Aux Délices de la Terre »
99 rue Gambetta - 01 64 29 73 80
auxdelicesdelaterre@orange.fr
Du mardi au samedi de 8h30 à 19h
Dimanche matin de 9h30 à 12h30



événements marquants

Un marché « renouvelé » !

En venant faire le marché le samedi matin sur la place dite « de la Paix », force est de constater que ces derniers mois ont vu bien du changement.



Des « anciens » ont laissé la place à plus jeunes qu'eux, après les avoir choisis à la fois pour la qualité des produits qu'ils proposent et pour leur sens de la relation-client, deux critères essentiels. Ainsi Pascal a succédé à Christian pour offrir fruits et légumes de première fraîcheur, Florian à la tête de la poissonnerie « la Bigoudène » a remplacé Alain mais Isabelle est restée et ils accueillent les clients avec sourire et professionnalisme. Flavien a remplacé Monsieur Fenaille à la boucherie-charcuterie avec notamment quelques spécialités rares (porc ibérique...) et charcuteries-maisons, et Cynthia a succédé à sa mère sur son stand de spécialités d'Auvergne (fromages, saucissons).

D'autres commerçants demeurent : Sophie, sur son stand vend fleurs en bottes ou compositions florales, François fait rôtir poulets, jambon... et a toujours un bon plat tout fait, Fred présente son « plateau de fromages variés ».

Tout pour faire de bons repas en week-ends, et une fois les paniers garnis, un petit café convivial s'impose sur la terrasse du Café de la Paix. ■

Tous les samedis matin
59 rue du Général de Gaulle
de 8h à 13h

Une nouvelle vie pour le Café de la Paix !



C'est un nouveau projet qui anime Felipe Pires et Karine Villette, qui ont choisi cette « institution » Bourronnaise-Marlottine avec l'envie de lui donner un nouveau souffle.

Après 32 ans dans la profession, Felipe reprend les rênes du Martingo : il a conservé toute l'équipe en place et redonne son nom original à cet édifice emblématique !

Ceux qui y ont déjà goûté, ont pu apprécier, dans une ambiance toujours chaleureuse, la nouvelle carte proposant des plats travaillés avec une touche de créativité, exclusivement à partir de produits frais et autant que possible auprès de producteurs locaux.

Karine, de son côté, avec une sensibilité de styliste, s'est attachée à faire évoluer certains points de décoration et de confort en salles – la terrasse a aussi été repensée et a accueilli les clients nombreux, tout l'été, sous ses grands parasols. Et pour célébrer cette nouvelle vie, Le Café de la Paix accueillera des concerts plutôt Jazzy au cours desquels on pourra venir prendre un verre ou dîner. Programmation à suivre.

Deux formules à l'ardoise à midi : 16 € (entrée-plat ou plat-dessert) et 19 € (entrée-plat-dessert) au choix parmi 3 propositions. Un menu-carte le soir (30 et 36 €) et pour les fins palais, une belle sélection de vins proposée avec chaque mets. A découvrir ou redécouvrir ! ■

Tous les jours sauf dimanche soir et lundi.
Réservation conseillée !
59 Rue du Général de Gaulle
01 64 78 31 28
www.restaurant-cafedelapaix.fr
Et sur Facebook, Pinterest et Instagram



Un carnet de promenade par dix artistes de Bourron-Marlotte

À l'initiative d'Eveline Vinay et des Amis de Bourron-Marlotte, dix artistes peintres, habitants le village, enthousiasmés par le projet de réalisation d'un carnet de promenade, ont accepté de peindre le village et sa forêt, chacun avec sa technique, gracieusement, en accordant les droits de reproduction de leurs œuvres pour ce carnet. Ils s'inscrivent ainsi dans la continuité artistique de notre village dont la beauté attira les premiers peintres paysagistes il y a plus d'un siècle et demi. Le carnet de promenade ainsi que les œuvres des artistes ont été présentés lors des Journées du Patrimoine, à l'Atelier Delort. Il est en vente à Bourron-Marlotte chez les deux buralistes du village et à la librairie l'Empreinte. ■

Yoga

Nouveau à Bourron-Marlotte, dès septembre 2018, séance de yoga le jeudi à 19h en plus de la séance habituelle du mercredi à 9h à la salle des fêtes. Vous rêvez d'oublier votre stress et vous poser, vous voulez retrouver l'harmonie de votre corps et de votre esprit dans le calme, vous désirez mieux gérer vos difficultés et vos émotions, vous souhaitez renforcer votre musculature, vous assouplir, apprendre à bien respirer ; en un mot, vous aspirez à vous faire du bien... ■

Renseignements :
Sur place aux heures de séances
01 64 45 63 25
www.bienetre-77.fr



L'association **Les Petits Cartables** vend des ballotins de chocolat au profit des écoles, l'argent de cette vente servira à financer des activités scolaires. Pour acheter des chocolats, il suffit de contacter l'association à l'adresse de la présidente sandrinelapeyriere@gmail.com ou de demander un bon de commande auprès des enseignants.

Le Chant du Corps

Cours de Qi Gong

Le QI GONG, art millénaire chinois est une pratique de santé harmonisant l'esprit et le corps par des mouvements souples et lents. Le QI GONG fait circuler l'énergie, l'équilibre et la renforce.

Le QI GONG vous aidera : à assouplir votre corps en douceur, à augmenter vos défenses immunitaires, à améliorer votre équilibre émotionnel et mental, à trouver une détente et un calme intérieur
Cours hebdomadaires et ateliers

A Bourron-Marlotte, Maison Monier, salle Virion

- Méditation un vendredi/mois 15h00 à 16h15

- Atelier Hui Chun Gong le jeudi 14h30 à 16h45

- Atelier Nei Yang Gong un vendredi/mois 14h30 à 16h45

- Atelier Hui Chun Gong un dimanche/mois 10h00 à 13h15

- Nouveauté : Atelier de Qi Gong d'initiation un dimanche/mois 10h00 à 13h15.

Pour de plus amples renseignements sur toutes les activités de Qi Gong, n'hésitez pas à contacter Yvonne Steil au 01 64 45 68 61 ou par mail : chantducors@gmail.com

Nouveau : Atelier de Chants Sacrés du monde

Un atelier de «Chants Sacrés du monde» est proposé par Nathalie Hardouin deux vendredis/mois de 18h30 à 20h00 dans la Maison Monier. Ces chants seront accompagnés par la harpe celtique et l'harmonium indien.

Atelier de peinture à l'encre de Chine et aquarelle :

Delphine Géliot, artiste peintre, professeur de dessin et de peinture à l'encre et à l'aquarelle, propose un atelier de peinture par mois le vendredi de 15h30 à 18h30, Maison Monier (delphinegeliot.com)

Formation d'astrologie humaniste

Pour la 12ème année Dominique Hossenlopp propose un cycle de formation d'astrologie humaniste sur 3 ans. Cette formation a lieu à la maison Monier un vendredi par mois de 10h30 à 17h00.

Cours de chinois

avec Dorianne Franjou-Hervillard à la Maison Monier.

enfants : mercredi 14h /15h et 17h30 /18h30

adultes niveau avancé le jeudi 18h30/19h30

adultes niveau débutant le mardi 18h30/19h30

Inscriptions et renseignements

01 64 45 68 61

chantducors@gmail.com

www.chantducors.wix.com/chantducors

► dates à retenir

NOVEMBRE

Dimanche 25

Salon du livre

Espace Renoir de 9h30 à 18h

DÉCEMBRE

Samedi 8

Téléthon,

Soirée dîner concert,

Salle des fêtes à 20h

Mardi 11

Réunion publique

sur le règlement local de publicité,

Cinéma Le Paradis à 20h30

Fontainebleau

Samedi 8 et 15

Vente de décorations de Noël

Au marché, Place de la Paix

Samedi 15

• Marché de Noël

• Spectacle pour les enfants

Fontainebleau

Salle des fêtes

JANVIER

Lundi 14

Vœux du maire

Gymnase André Poirier à 18h30



► état civil

NAISSANCE

20 juin Izia GILLET ENSERGUEUX

1^{er} juillet Jim MOTOMAN

12 août Arya MOREAU

12 septembre Anaé DANQUIGNY ZEMBALIA

12 octobre Tess LEGER

20 octobre Izia DUMAS

20 octobre Tom DUMAS

DÉCÈS

27 juin Josiane GADEE ép CARCAGNO

7 juillet Jeanne BONNELLE, ép JOUBERT

13 août Suzanne GOMEZ, ép EVRARD

14 août Françoise SANTINI, ép GARGUET-DUPOURT

21 août Louise MARTY, ép LAFFORGUE

25 août Josette MAROTEAU

13 septembre Alice LE ROUXEL, ép MEUNIER

13 septembre Hisae HEMMI

18 septembre Jean PICCOLINI

27 septembre Renée SAVIO, ép ABERLENC

1^{er} octobre Denise VACHER, ép PARQUET

7 octobre Marguerite PLANCHON, ép VERRIER

22 octobre Geneviève COULON, ép PIARD

22 octobre Madeleine LENOBLE, ép DUC

30 octobre Odette NOË, ép CAMUS

31 octobre Jean-Paul LEFLOCH

1^{er} novembre Lucette DAUGAS, ép CLOUZEAU

2 novembre Odette PETIT ép CARRÉ

MARIAGE

6 octobre Florian CARVALHO DE FONSESCO

et Danaé DRIS

Directeur de publication :

Jean-Pierre Joubert

Adjointe en charge

de la communication :

Chantal Payan

Comité de rédaction :

Frédéric Bassoulet, Marie-Hélène

Camus, Josette Destribats,

Joëlle Soler, Béatrice Portelette,

Nicolas Quénu, Anne-Isabelle Roubai

Conception : Isabelle Martija-Ochoa

Impression : Dupli Concept

Diffusion gratuite, Dépôt légal :

Novembre 2018